



**Compte rendu de
l'assemblée générale du
5 décembre 2009**

INHA, salle Vasari

Liste des présents

C. Apicella, C. Badel, C. Barat, R. Baudry, A. Berenger, C. Berrendonner, Y. Berthelet, J.-M. Bertrand, C. Bloncé, L. Bodiou, F. Cadiou, J.-Y. Carrez-Maratray, A. Chankowski, J. Christen-Tregaro, J.-C. Couvenhes, M.-P. Dausse, J.-M. David, E. Deniaux, F. Duyrat, P. Ellinger, S. Estienne, H-L. Fernoux, A. Gonzales, R. Gonzales, J.-P. Guilhembet, A. Gutsfeld, M.-L. Haack, V. Huet, F. Kirbihler, X. Lafon, M.-O. Laforge-Charles, J.-L. Lamboley, P. Le Roux, S. Lefèbvre, B. Legras, B. Lion, G. Miroux, M. Molin, J. Monerie, C. Müller, E. Nantet, E. Perrin-Saminadayar, A. Pollini, F. Prêteux, P. Regerat, N. Richer, M.-T. Schettino, L. Sève, L. Thome-Graslin, G. Traina, N. Tran, A. Vigourt, P. Villard.

Liste des excusés

S. Armani, V. Azoulay, S. Bardet, N. Belayche, F. Bertrand, J. Biarne, Ph. Blaudeau, J. Boëldieu-Trevet, C. Brélaz, F. Briquel-Chatonnet, P. Brun, P. Butterlin, N. de Chaisemartin, V. Chankowski, M. Coltelloni-Trannoy, R. Compatangelo-Soussignan, P. Cosme, S. Crogiez-Pétrequin, J. Desanges, H. Duchêne, J. Elayi, C. Fauchon, P. Faure, M.-C. Ferries, P.-L. Gatier, F. Gherchanoc, N. Géroutet, D. Gondicas, C. Grandjean, A. Jacquemin, Y. Lafond, A. Laronde, M.-C. L'Huillier, M.-C. Marcellesi, N. Mathieu, V. Mehl, H. Ménard, E. Parmentier, P. Payen, M.-Y. Perrin, O. Picard, B. Pichon, S. Pittia, F. Ruzé, A. Sartre-Fauriat, P. Schmitt-Pantel, M. Sève, P. Sineux, Cl. Sotinel, Fr. Villeneuve.

La séance est ouverte à 10 h. 05.

Bernard Legras ouvre l'assemblée générale en demandant une minute de silence à la mémoire de nos membres disparus durant l'année, Isabelle Ratinaud-Lachkar, Robert Etienne, ancien président de la Sophau, Daniel Nony et Georges Tate. Il rend ensuite hommage à son prédécesseur Patrice Brun élu au printemps 2009 président de l'université Bordeaux III, qu'il remercie au nom de tous pour son action dynamique et efficace. Il présente ensuite l'expert étranger chargé de décerner le Prix Sophau 2009, Silvia Bussi professeure à l'Università degli Studi de Milan.

1/ Rapport d'activité du président

Quatre aspects sont développés :

- **La vie interne de l'association.** La structure du bureau a été modifiée après l'élection en son sein de Bernard Legras, ancien vice-président, comme président. Christel Müller est élue vice-présidente (tout en restant temporairement trésorière). Le Bureau fonctionne comme une équipe solidaire où chacun a une tâche précise. Il faut d'abord saluer le travail considérable fait par Jean-Christophe Couvenhes au secrétariat et Christel Müller à la trésorerie. Il convient aussi de souligner la responsabilité particulière d'Antonio Gonzalez qui assure l'hébergement avec François Grosdemouge du site internet au sein de l'ISTA, et de Christophe Badel, par ailleurs vice-président du jury de CAPES d'histoire-géographie. Tous sont chaleureusement remerciés. L'effort a porté particulièrement 1/sur la rationalisation du fonctionnement (fusion des fichiers du secrétaire et du trésorier, actualisation des correspondants dans les universités), 2/la modernisation de notre site internet (en particulier dans la perspective de la préparation de l'annuaire 2010 qui conservera une édition sur papier), 3/l'information des membres sur les réformes ministérielles, 4/la défense de notre discipline lors des rencontres dans les

ministères et l'inspection générale. L'objectif est d'augmenter le nombre d'adhérents. Il y a environ 170 adhérents fidèles, ce qui représente moins de 50% des collègues figurant sur notre liste de diffusion par mailing.

- **L'activité nationale.** Elle s'exprime d'abord par la défense de la place de l'histoire ancienne et de notre métier. L'année universitaire 2008/2009 a été marquée par les réformes ministérielles sur le statut des enseignants-chercheurs et sur la mastérisation. Le président de la Sophau est resté en relation permanente avec les présidents des trois autres associations d'historiens de l'enseignement supérieur, et avec l'APHG. La Sophau a participé à tous les entretiens dans les ministères. Les deux dernières réunions ont eu lieu 1/ le samedi 26 novembre 2009, rencontre en Sorbonne de la Commission académique de l'APHG pour le supérieur, 2/ le vendredi 4 décembre, rendez-vous au ministère de l'enseignement supérieur (ci-dessous). Elle a pris aussi la forme d'une enquête menée à l'automne auprès de nos collègues sur le fonctionnement des nouveaux Comités de sélection (ci-dessous).

- **L'activité scientifique.** Elle se manifeste par la qualité des colloques annuels. Le colloque de printemps 2008 sur les villes est à l'impression (2^e ou 3^e numéro 2010 de la revue *Histoire Urbaine*). Le colloque de Lyon des 15-17 mai 2009 sur la nouvelle question des concours est paru en octobre 2009 dans le cadre de la revue *Pallas (Rome et l'Occident, I^{er} siècle av. J.-C.-II^e siècle ap. J.C.)*. Il faut en rappeler le succès (72 présents) et remercier les organisateurs issus de l'ensemble du monde universitaire lyonnais (Lyon II, Lyon III et ENS-LSH), B. Cabouret-Lauriou, M. Debidour, J.-P. Guilhembet et Y. Roman. Il faut ajouter l'édition des Prix Sophau : deux sont publiés à ce jour (les thèses de L. Capdetrey et de L. Graslin), deux sont encore en cours de remaniement (T. Boulay et P. Faure).

- **Les relations internationales.** Elle s'exprime par la présence de l'expert étranger pour le choix du Prix Sophau, ce qui permet de renforcer les liens avec les collègues qui sont nos hôtes. Elle se déploie aussi dans la mise en oeuvre de la convention adoptée en 2007, sous la présidence de J.-L. Lamboley, entre la SOPHAU et la Mommsen Gesellschaft. Certains points sont déjà acquis 1/Le rôle central joué par les représentants de chaque association Andreas Gutsfeld pour la MG, Yves Lafond pour la SOPHAU, 2/ Les invitations réciproques à nos AG respectives. Christiane Reitz, présidente de la MG jusqu'en août 2009, invitée, s'est excusée pour notre AG, 3/ Des contacts directs entre présidents. Une rencontre est prévue en 2010 avec Christiane Reitz et/ou Wulf Raeck, nouveau président de la MG (à Rostock, Genève ou Paris). Il reste maintenant à organiser un colloque commun, afin de concrétiser et d'élargir ces liens. Le colloque envisagé à Strasbourg pour 2010 ne pourra se tenir en raison de difficultés pratiques d'organisation. Nous inviterons les représentants de la MG lors du colloque de printemps qui se déroulera à Paris le 29 mai 2010.

Bernard Legras remercie les présents, Silvia Bussi pour son expertise, et les membres sortants du Bureau, qui se sont dévoués sans compter, Patrice Brun et Nicolas Tran.

2/ Rapport financier du trésorier

Christel Müller, trésorière, souligne que le budget est globalement stable, malgré les apparences (cf. Bilan financier, ci-joint).

Le solde négatif s'explique par des reports de gros règlements de 2008 à 2009 (prix SOPHAU 2007, frais expert 2008, frais secrétariat 2008...).

Les dépenses ont par ailleurs été alourdies en 2009 par le colloque biennal de l'Association portant sur le programme des concours (cette année à Lyon), pour lequel une somme de 2.000 euros a été engagée (frais de déplacement des intervenants, règlement d'une partie du traiteur).

Les recettes ont été bonnes grâce à la parution de l'annuaire fin 2008, mais pas exceptionnelles, malgré les divers rappels lancés par mail. Les adhérents fidèles paient de toute manière leur cotisation chaque année et le nombre de retardataires ou de non-cotisants reste imposant.

Le rapport d'activité et le rapport du trésorier sont ensuite soumis au vote de l'assemblée. Ils sont successivement approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

3/ Remise du Prix 2009 de la Sophau

Le jury était constitué de Silvia BUSSI, Professeure de Papyrologie à l'Università degli Studi de Milan, présidente, et des membres du bureau de la SOPHAU.

Treize thèses ont été expédiées et réceptionnées par le bureau.

- BAUDRY Robinson, Les patriciens à la fin de la République romaine et au début de l'Empire. 2008. Paris 1 (J.-M. David)

- BARBERON Lucile, « Servante de Marduk et de Zarpanitum ». Les religieuses-*Naditum* de Marduk dans le royaume de Babylone (XIX^e-XVII^e siècles avant notre ère). 2008. Paris 1 (D. Charpin et B. Lion).
- BLONCE Caroline, L'arc monumental dans le monde romain du début du II^e siècle au début du IV^e siècle ap. J.-C. : histoire et place dans la vie politique, religieuse et sociale. 2008. Paris 4 (J.-P. Martin).
- BRAHMI Néjat, Volubilis : approche religieuse d'une cité de Maurétanie Tingitane (Milieu du I^{er}-fin III^e siècles ap. J.-C.). 2008. Le Mans (M.-Cl. L'Huillier)
- CASSAYRE Aude, Justice des cités, justice sous tutelle ? La justice des cités grecques, de la formation des royaumes hellénistiques au legs d'Attale. 2008. Bordeaux 3 et Hambourg (A. Bresson et H. Halfmann).
- DANA Madalina, La vie culturelle des cités grecques du Pont-Euxin. 2008. EHESS-Paris (Chr. Jacob et Zoe Petre).
- DECLERCQ Amandine, L'Océan environnant, aux confins de la terre : comparaison des perceptions grecque et arabe des limites du monde connu. 2008. Toulouse 2 (P. Payen et Chr. Picard).
- ISMARD Paulin, La communauté des communautés. Les associations à Athènes, VI^e-I^{er} siècles. 2008. Paris 1 (P. Schmitt-Pantel)
- HUCK Olivier, *Ad épiscopale iudicium provocare*. Fondements spirituels, cadre institutionnel et implications sociales des recours laïcs à la justice épiscopale (I^{er}-V^e siècles). 2008. Strasbourg 2 (A. Chauvot).
- MORABITO Stéphane, La province romaine des Alpes maritimes, des origines à la fin de l'Antiquité. 2008. Montpellier 3 (M. Gayraud)
- NADEAU Robin, Les manières de table en Grèce ancienne. Bienséance et mauvaises manières chez Plutarque, Lucien et Athénée. 2008. Paris 1 (P. Schmitt-Pantel)
- TREHUEDIC Kevin, Insignes et marqueurs du pouvoir hellénistique. Traditions et stratégies de la royauté d'Alexandre et de l'Orient hellénisé. 2008. Paris 12 (M.-F. Baslez).
- VILLACEQUE Noémie, *Théatai logôn*. Histoire de la démocratie comme spectacle : politique et théâtre à Athènes à l'époque classique. 2008. Toulouse 2 (P. Payen)

La Présidente du jury désigne comme lauréat du Prix SOPHAU 2009 : **Paulin Ismard**. Elle souligne les mérites du travail dans son rapport scientifique. Le jury a été sensible aux critères de sélection suivants : les éloges unanimes du jury de soutenance, une recherche novatrice, une bibliographie exhaustive, une excellente maîtrise des sources et des sciences auxiliaires, un manuscrit parfaitement écrit et quasiment publiable en l'état.

Il est rappelé que le chèque de 1500 Euros sera directement adressé à l'éditeur sur présentation du devis pour la publication qui devra intervenir dans un délai de 2 ans à compter de l'annonce du résultat le 5 décembre 2009.

4/ Prochaine Journée corporative de printemps

C. Badel annonce que la prochaine journée de printemps de la SOPHAU sera consacrée à « La notion d'Empire : bilan historiographique ». Elle aura lieu le samedi 29 mai 2009, dans les locaux du centre Panthéon de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

5/ Présentation du nouveau site internet de la SOPHAU

François Grosdemouge, notre Webmestre, fait une présentation du nouveau site de la SOPHAU, consultable en ligne, par tous les membres. (Cf. le fichier Power point ci-joint)

Le site bénéficie d'un annuaire en ligne qui constituera en 2010 une base de donnée que nos membres pourront tenir à jour et d'où sera extrait l'annuaire papier.

Il sera donc demandé à chacun des membres de mettre à jour sa fiche pour procéder efficacement à cette extraction. L'idéal serait qu'à terme, cette actualisation de la fiche puisse se faire au rythme de chacun et pas seulement lorsque serait lancée une campagne de mise à jour.

Il reste encore du travail, dans la mesure des possibilités techniques.

Il est souhaitable de voir assez rapidement développés les points suivants :

- création d'un intranet pour nos membres, afin de bénéficier des données personnelles de l'annuaire par exemple
- création d'un intranet réservé au bureau pour la gestion de données relatives aux cotisations.
- développement d'une rubrique intitulée : "les signets de la SOPHAU" (dont le coordinateur est Franck Prêteux).

6/ Synthèse des réponses au questionnaire sur le fonctionnement des Comités de Sélection

Un questionnaire constitué de 5 questions ouvertes sur le fonctionnement des comités de sélections mis en place par la loi LRU avait été envoyé à tous les membres de la SOPHAU. La synthèse a été réalisée par C. Müller et C. Badel à partir des 12 réponses reçues (il n'y avait pas de comités de sélections concernant l'histoire ancienne dans toutes les universités).

1. Instance universitaire de mise en place des comités

Point le plus complexe : chaque université ou presque semble avoir son propre modèle de mise en place, malgré les instructions données par les textes :

- dans l'ordre chronologique de consultation, cas général :
 - sections ou sous-sections concernées au sein d'un département ou d'une UFR
 - le cas échéant, conseil de l'UFR
 - le cas échéant, accord avec l'équipe de recherche locale via le Conseil ou le Directeur de Laboratoire (Lille III)
 - transmission d'une proposition de liste et de présidence du comité au Président de l'Université
 - validation par le CS, puis par le CA
- variantes intéressantes en fonction du poids de telle ou telle instance :
 - commissions disciplinaires élues pour élire ou désigner les membres du comité de sélection :
 - Angers : « comités consultatifs » disciplinaires (larges) destinés à établir librement des comités de sélection
 - Tours : CSDP élue, 21^e section
 - rôle important des directeurs d'UFR : Lyon II
 - anciennes commissions de spécialistes déguisées : Lyon II, Le Mans
 - vivier d'experts élus ou désignés pour 3 ans : pas partout (Lyon II seul cas mentionné) ? ou alors pas mentionnés ?
 - poids de la Présidence qui arbitre entre plusieurs listes concurrentes données par Dpt et Laboratoire (Reims)
 - mise en place d'un comité de sages en cas de contestation de la composition des comités (Lyon II)

2. Composition des comités :

- Recrutement du comité très souvent au plus proche de la discipline, ou au moins dans la 21^e section
- mais des exceptions dans les petites universités où 21^e et 22^e sections parfois réunies, mais alors majorité 21^e ; exceptionnellement minorité de la 21^e section (Strasbourg)
- ensuite tout dépend du poste à pourvoir (MCF ou PU), mais en général compris entre 8 et 16 personnes
- place des institutionnels :
 - parfois nécessité de faire représenter Directeur de l'UFR et Directeur du Labo (Tours)
 - parfois institutionnels laissent leur place aux spécialistes
 - ou siègent sans voter (Lyon II)

3. Fonctionnement

- en général présence des membres, sauf deux exceptions, ce qui a conduit dans un cas à faire sortir un intérieur
- répartition correcte des dossiers

4. Validation

- respect général par le CA du classement proposé
- système qui incite à ne pas classer au delà de la 1^{ère} place, à cause des déclassements et manipulations possibles par le CA

5. Remarques générales

- satisfaction : trois cas seulement
- sinon au contraire, de graves inconvénients :
 - mécanisme lourd et complexe de préparation, incroyable perte de temps
 - mécanisme rigide : comités restreints, sans suppléants, d'où des calculs à faire pour la sortie éventuelle d'un intérieur si un extérieur est absent ; viviers gelés pour 3 ans
 - peu clair en ce qui concerne l'origine des nominations : qui doit nommer les membres du comité (Directeur du Labo ou Pdt du Comité ? Textes jugés peu clairs)
 - favorisant les manipulations :
 - système délétère car peut aboutir à écarter des membres-clés dans les commissions (PU de romaine à Reims) ; règlements de compte et manipulations dans la constitution des comités.
 - déplorable pour les mutations. Favorise le localisme
 - nominations *ad personam* qui nuisent très gravement à l'indépendance de fonctionnement et remettent en cause légitimité des comités. Il s'agit désormais de cooptation et non d'élections
 - peu efficace et cher : résultat très proche des anciennes commissions ; problème du coût des déplacements des extérieurs, plus nombreux qu'avant en proportion

En ce qui concerne la prise en charge des frais de déplacement des extérieurs, Jean-Luc Lamboley fait remarquer que la pratique des anciennes commissions de spécialistes offrait déjà une variété de sources de financements (UFR, Départements, Laboratoires, ...) qui a tendance à perdurer.

7/ Le point sur les réformes

Bernard Legras rend compte d'abord de la participation de la SOPHAU à la Commission académique de l'APHG pour le supérieur le samedi 26 novembre après-midi (salle Marc Bloch, Sorbonne). Elle comprenait des représentants des quatre associations d'historiens de l'enseignement supérieur (Geneviève Bühner-Thierry pour le médiévistes, Nicolas Le Roux pour les modernistes, Christine Manigand pour les contemporanéistes). Elle avait pour objet (entre autres) de préparer l'entretien au ministère de l'enseignement supérieur le 4 décembre. La délégation SOPHAU comprenait outre Bernard Legras, Christel Müller (VP de la Sophau) et Christophe Badel (VP du CAPES). L'accord s'est dégagé autour des points suivants : 1/ Refus du calendrier en M2, ce qui conduit à demander un autre calendrier pour le CAPES (épreuves en février et non fin novembre/début décembre) et à reposer la question de la durée et de la nature des stages en M2 2/ Demande de précisions sur le programme du CAPES en insistant sur le respect des quatre périodes, 3/ Exigence d'une articulation entre les programmes d'agrégation et de CAPES, 4/ Questions sur les mesures transitoires, le devenir du (des) Mémoire(s) de recherche, le maintien de la préparation à l'agrégation dans les universités moyennes. Un appel est lancé à tous les collègues pour qu'ils signent la pétition de l'APHG pour le maintien d'un enseignement obligatoire en terminale scientifique (www.aphg.fr)

Il rend compte ensuite de la rencontre avec le Cabinet de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (21 rue Descartes, Paris V), le 4 décembre 2009.

Cabinet : Thierry Coulhon (directeur adjoint, ancien président de l'université de Cergy, ancien VP de la CPU, PR mathématique), Claude Boichot (IG, conseiller à la formation, PR de physique en classe préparatoire), Carole Moinard (conseiller aux affaires sociales, ESSEC, IEP Paris).

Associations : Bernard Legras (ancienne) ; Régine Le Jan (Médiévale) ; Nicolas Le Roux (Moderne) ; Jean-Noël Luc (Contemporaine)

Entretien d'une heure trente.

M. Coulhon rappelle que les réformes des concours de recrutement de l'EN et la mastérisation sont rythmées en trois « séquences » : 1/ Fixation du calendrier des concours et définition des grands principes par arbitrage inter-ministériel, 2/ Présentation des circulaires d'application au CNESER le 21 décembre 2009, 3/ Organisation des stages. Nous sommes entrés dans la « séquence 2 ». Elle est marquée par des entretiens avec les sociétés savantes (réception récente du Forum des sociétés savantes) et avec les syndicats (le 9 décembre 2009).

Le ministère veut engager « le dialogue avec les universités sur ces projets ». Il n'y aura pas de « date fétiche » pour la remise des maquettes de master. Mais le calendrier est le suivant : début du « dialogue » en janvier 2010-présentation des maquettes au CNESER en juin 2010. Les circulaires concernant les concours et les masters présentées au CNESER le 21 décembre seront rendues officielles avant le 1^{er} janvier 2010. Les nouvelles maquettes entrent en application en septembre 2010.

Tous les masters mènent aux métiers de l'enseignement. Il est possible de créer des « masters spécifiques » ou des « modules couplés » insistant sur tel aspect (recherche, pédagogie...). Le spectre est donc très large. Les universités auront la « liberté » de définir leurs masters (le mot « liberté » est souvent revenu dans l'entretien). Cette liberté s'applique en particulier à la nature du mémoire. Les circulaires ne prendront en compte qu'un mémoire de master, mais les universités pourront en créer deux (M1+M2).

Les masters et les concours sont dissociés dans leur organisation et dans leur fonctionnement. Le contenu des masters étant lié au calendrier et au programme des concours il est cependant possible pour reprendre le mot de Claude Boichot d'un « mariage » entre masters et concours.

Le premier écrit du nouveau CAPES aura lieu en novembre/décembre 2009 ; proclamation des résultats d'admissibilité le 15 janvier 2010 ; oraux d'admission en mai/juin 2010. La date du 15 janvier est retenue car elle est à la jointure des deux semestres.

Les candidats au CAPES prépareront donc le concours durant l'année de M1, les trois mois précédents l'écrit (septembre-novembre) sont présentés comme une période de « bachotage ». Est évoquée aussi la période des vacances d'été qui pourrait être aussi mise à profit par les candidats. Les candidats admissibles au 15 janvier prépareront l'oral selon le contenu défini par leurs universités. Un stage est alors souhaitable mais il ne sera pas obligatoire. L'oral ne portera donc pas sur leur contenu. Les candidats non admissibles pourront repasser le concours l'année suivante (c'est aux universités de voir comment elles les accueilleront au S2 avec les mastérants de M1). Il faudrait leur proposer des stages dans d'autres secteurs d'activité professionnelle (Fonction territoriale, secteur privé...). Les Bureaux des stages dans les universités devront donc se renforcer. Les reçus au CAPES devront posséder un M2. Il revient aux seules universités de le délivrer.

Il existe trois catégories de stage : 1/ Observation par petit groupe (non rémunéré) 2/ Pratique accompagnée, 2 -3 par classe (non rémunéré), 3/ Responsabilité, individuel (rémunéré : 3000 euros pour 108h, env. 6 semaines). Les stages peuvent commencer dès le L3. Il reviendra aux Rectorats de les organiser (les universités dressant les listes de postulants).

L'agrégation sera accessible aux titulaires d'un M2 validé. Le premier concours dans le cadre nouveau aura lieu en 2012. Le cabinet renvoie aux autres ministères (Bercy, MEN) pour le nombre de postes. Un lien sera établi entre le nombre de postes dans l'enseignement supérieur, les titulaires de CPGE, les professeurs de Terminale et les postes offerts.

Pour le programme du CAPES (et de l'agrégation) il faut prendre rendez-vous avec le doyen de l'inspection générale d'histoire (Laurent Wirth) et le secrétaire général du MEN.

L'entretien fut cordial, mais les associations n'ont pu faire partager leur point de vue sur deux questions cruciales :

1/ La défense de l'actuel Mémoire de recherche en master, qui sera remplacé par un petit mémoire de M1 préparé en même temps que le concours.

2/ La défense d'un lien entre le CAPES et l'agrégation, qui sont désormais dissociés.

Christophe Badel, rappelle les conclusions des commissions de réflexion sur le CAPES et la mastérisation et livre les informations dont il dispose, en tant que vice-président du CAPES.

1. L'architecture du CAPES

Les conclusions des commissions reflètent les attentes du ministère. Nous aurons donc bien deux épreuves à l'écrit et deux épreuves à l'oral. Les épreuves de l'écrit restant semblables aux épreuves actuelles, il n'est pas besoin d'en dire plus.

Concernant l'oral, la leçon disciplinaire sera semblable à la leçon actuelle. Quant à l'épreuve « professionnelle », sa description laisse présager la survie de l'épreuve sur dossier actuelle. C'est bien ainsi que le vice-président de l'ED voit les choses en tout cas, consentant seulement à introduire un peu de didactique pour plaire au ministère (et à poser quelques questions en fin de course sur les aspects juridiques du métier).

En définitive, le seul changement réside dans la disparition du commentaire de document, ce qui affecte peu l'histoire puisque le commentaire de document historique était devenu résiduel. En fait, pour l'histoire, le vrai changement est lié au tirage au sort égalitaire entre l'histoire et la géographie pour la leçon. La moitié des étudiants passeront en histoire, l'autre moitié en géographie, sans tenir compte de leur spécialité initiale.

2. Le calendrier du CAPES

Le projet initial d'un écrit en décembre a été finalement maintenu (contrairement aux espoirs d'octobre). Comme je vous l'avais déjà dit, cette date est liée à la nécessité d'organiser des stages pour les admissibles avant les épreuves d'oral.

Quelle est la nature réelle de ces stages ? Je n'arrive pas à le savoir. Selon les interlocuteurs, il s'agit soit d'un remplacement (ce qui fait faire des économies au ministère mais n'est pas une formation) soit d'un stage de formation en présence du titulaire (ce qui est plus logique pour une formation mais n'est plus économique). En fait, beaucoup de responsables du ministère – président du CAPES compris – estiment que ces stages sont impossibles à mettre en place mais que le gouvernement s'y accroche pour des raisons politiques. Il a axé sa communication sur les stages et ne peut y renoncer sans donner l'impression d'abandonner la réforme.

3. La question du programme

Un des acquis du mouvement de l'année dernière – le maintien d'un « vrai » programme en histoire-géographie – n'est pas remis en cause. Il ne faut pas vous laisser impressionner par le texte des commissions sur le lien avec les programmes du secondaire. Il s'agit d'un texte général valable pour tous les CAPES, qui n'ont pas de programme en principe (l'histoire-géographie constituant une exception reconnue).

Mais par ailleurs, l'Inspection générale désire séparer les programmes du CAPES de ceux de l'agrégation et diminuer le nombre de questions au programme. Elle songe aussi à introduire une question « d'histoire de l'art » pour bloquer la création d'un CAPES dans cette matière. Elle réfléchit enfin à la conception de questions transversales rassemblant deux périodes sur un thème précis (ex : la royauté aux époques médiévale et moderne).

Un scénario « catastrophe » pourrait ressembler au maintien de deux questions, dont une d'histoire de l'art. Le programme d'histoire serait ainsi démantelé. Je combats actuellement pour que, au moins :

- le nombre de questions ne tombe pas au dessous de trois (quitte à accepter une question transversale rassemblant deux périodes : ainsi les quatre périodes resteraient présentes).
- les questions du CAPES restent associées à celles de l'agrégation, même en étant différentes. Les questions du CAPES pourraient ainsi être plus larges, emboitant les questions d'agrégation. Un tel système pourrait permettre aux universités comme aux étudiants de moduler les préparations en fonction de leurs moyens et de leurs besoins, entre un tronc commun et des cours spécifiques à l'agrégation.

En conclusion, l'architecture du CAPES n'est pas scandaleuse mais en revanche, la date de décembre plombe le master et la question du programme reste préoccupante. L'issue de ces problèmes va dépendre du rapport de force entre les différents acteurs du processus. Il faut absolument se mobiliser sur ces sujets car le ministère est beaucoup moins sûr de lui qu'il n'y paraît.

Après ces interventions, plusieurs membres prennent la parole :

Jean-Michel David indique qu'il faudra inventer une architecture de M2-Recherche obligatoire pour les étudiants qui se destinent au Doctorat. Certes, un étudiant titulaire d'un seul M2-Enseignement ne peut s'inscrire en Doctorat sans l'accord de son directeur de recherche (A. Gonzales). La piste des Masters-Pro pour les M2-Recherche ? (Fr. Duyrat). Bien des zones d'ombres subsistent sur le couplage du CAPES avec l'Agrégation et de leurs préparations respectives (J.-L. Lamboley). C. Badel précise que pour la session du CAPES 2011 (écrit en décembre 2010), il est probable que seules deux questions soient maintenues, comme programme transitoire : à savoir l'ancienne et la contemporaine. Le danger est que cela fasse jurisprudence : C. Badel restera une année de plus comme vice-président du CAPES.

B. Legras indique que la SOPHAU prendra très rapidement rendez-vous avec l'IGEN et le MEN.

8/ Renouveau partiel des membres du bureau

Trois postes étaient à pourvoir. Étaient sortants : P. Brun, B. Legras et N. Tran.

Se sont déclarés candidats : P. Butterlin (excusé), B. Cabouret-Laurieux et B. Legras.

Nombre de votants (présents ou représentés par procuration) : 58.

Suffrages exprimés : 57 dont 1 blanc.

Résultats :

P. Butterlin : 57

B. Cabouret-Laurieux : 53

B. Legras : 57

Ont été déclarés élus : P. Butterlin, B. Cabouret-Laurieux, B. Legras.

9/ Nouvelles adhésions

Adhésions nouvelles sans vote :

- BOEHRINGER Sandra, MCF Histoire grecque, Université de Strasbourg
- CLANCIER Philippe, MCF Histoire mésopotamienne, Université de Paris 1
- POLLINI Airton, MCF Histoire grecque, Université de Mulhouse
- POMADERE Maia, MCF, Université d'Amiens

Candidatures nécessitant un vote de l'assemblée pour adhésion.

- AUBRIET Damien, docteur, ATER, Collège de France
- BERTHELET Yann, doctorant, AMN, Université de Paris 1
- CONSTANZI Michela, docteur, Chargée de cours Université de Limoges et d'épigraphie grecque à l'École du Louvre
- DANA, Dan, docteur, ATER, Université de Rouen
- DANA, Madalina, docteur, ATER, Université de Paris 7
- FOSCHIA Laurence, docteur, Junior Fellow à l'IEA, Collegium de Lyon, ENS LSH
- MICHEL Anne-Claire, doctorante, AM, Université de Paris 7
- REY Sarah, doctorante, ATER, Collège de France.

La liste est mise au vote : Refus de vote : 0 ; Abstentions : 0 ; Non : 0 ; Oui : unanimité.

10/ Questions diverses

Antonio Gonzales soumet à l'assemblée la nécessité d'une Enquête SOPHAU sur les pratiques de la mastérisation dans les diverses universités et la place qu'y tiendra l'Histoire ancienne, compte tenu des réformes en cours. Ce sera l'occasion d'activer le réseau des correspondants de la SOPHAU.

Xavier Lafon, président de la 21^{ème} Section du CNU, incite les candidats potentiels à se manifester en déposant leurs dossiers de MCF promouvable à la Hors-Classe, c'est-à-dire ceux ayant atteint le 7^e échelon. Depuis plusieurs années le CNU examine collectivement et à fond, avec rapport confié à l'un de ses membres, les dossiers de ceux déjà au 9^e échelon. La conjoncture actuelle conduit le CNU à élargir l'examen détaillé des dossiers à ceux qui auront atteint un échelon inférieur.

La séance est levée à 12 h 35.

Le nouveau bureau se réunit et procède aux deux élections suivantes : Bernard Legras est réélu président (10 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix) ; Christophe Badel est élu trésorier (10 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix).

Jean-Christophe Couvenhes
Secrétaire de la SOPHAU

La campagne pour le nouvel annuaire sera lancée au printemps prochain. Seuls les membres à jour des deux dernières années de cotisation pourront en bénéficier. En décembre 2010, ils obtiendront ainsi une version papier de l'annuaire et l'accès à l'intranet du site de la SOPHAU.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2009 ne représente encore au moment de l'assemblée que 50% environ des membres.

Les convocations et comptes rendus de l'Assemblée Générale de décembre et de la Journée corporative de printemps, ainsi que bien d'autres courriels, sont expédiés à plus de 350 personnes. Vous continuerez à bénéficier tous de ces envois. La SOPHAU, par l'intermédiaire de son Bureau, souhaite défendre vos intérêts.

Les cotisations sont fixées à 25 Euros pour les titulaires et 15 Euros pour les non titulaires. Vous pouvez verser 50 Euros (pour les titulaires) ou 30 Euros (pour les non titulaires) afin régulariser plusieurs années. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOPHAU (CCP Paris 1807 52 A) et envoyés directement au **trésorier** : **Christophe BADEL, 15 rue de la Liberté, 94300 Vincennes**. Si vous lui en faite la demande, vous recevrez un reçu fiscal ouvrant droit à déduction pour votre déclaration d'impôts.

SOPHAU : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE 2009

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2009

SOMMES DISPONIBLES AU 5/12/08

C.C.P.....	12 230,63 €
Livret A.....	7.282, 91 €
TOTAL.....	19.513, 54 €

RECETTES 2009

1 cotisation à 10 euros au titre de l'année 2008.....	10 €
5 cotisations à 15 € au titre de l'année 2009.....	75 €
1 cotisation à 20 euros au titre de l'année 2009.....	20 €
2 cotisations à 30 euros au titre de l'année 2009.....	60 €
1 cotisation à 40 euros au titre de l'année 2009.....	40 €
100 cotisations à 25 € au titre de l'année 2009.....	2.500€
60 cotisations à 50 € au titre des années 2008-2009 (régularisation exceptionnelle).....	3.000 €
2 cotisations à 75 euros au titre des années 2008-2009.....	150 €
1 cotisation à 50 euros au titre des années 2009-2010.....	50 €
6 cotisations à 25 euros pour l'année 2010.....	150 €

SOUS-TOTAL DES COTISATIONS..... 6.055, 00 €

Versement reliquat colloque Lyon 2009.....	52,21€
Versement Pessac 2/04/2009.....	35 €
Subventions Mairie de Lyon et Département du Rhône pour colloque 2009.....	1.500 €

TOTAL DES RECETTES 7.642,21 €

DÉPENSES 2009

Dîner du bureau (05/12/2008).....	320,50 €
Pot AG 2008.....	700,00 €
Prix de thèse SOPHAU (Graslin 2007).....	1.500 €
Frais de secrétariat (2008 + 2009).....	936,56 €
Frais de déplacement + hôtel experts prix thèse 2008 et 2009.....	636, 48 €
Frais de déplacement des membres du bureau (dont colloque de Lyon).....	4.157, 37 €
Contribution colloque de Lyon.....	1859,45 €
Frais de tenue de compte C.C.P.....	6, 00 €
Reprise de chèque (sans provision).....	50, 00 €

TOTAL DES DÉPENSES 10.166, 36€

SOLDE NEGATIF..... -2.524,15 €

SOMMES DISPONIBLES AU 5/12/2009

C.C.P.....	9.706,48 €
Livret A.....	7549,94 €
TOTAL.....	17.256, 42 €

Attente d'une subvention de 1000, 00 € de la Région Rhône-Alpes pour le colloque tenu à Lyon au printemps 2009

La cotisation 2010 est fixée à 25 € pour les titulaires et à 15 € pour les non titulaires. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOPHAU (CCP Paris 1807 52 A) et envoyés au trésorier : Christel Müller, 69 rue Louis Blanc, 75010 Paris.